



DROIT DES AFFAIRES - ASSISTANCE JURIDIQUE EN LIGNE - avocatsparisnanterre@gmail.com

Contact avocat en urgence : tél 06 84 63 45 56

DROIT DE L'ENTREPRISE

Nous pouvons vous mettre en contact avec un spécialiste en droit commercial et généraliste en droit des affaires à même de conseiller les PME sur toutes les questions juridiques rencontrées dans le cadre de l'activité économique de l'entreprise, ce qui comprend :

- › Les contrats commerciaux nationaux et internationaux
- › les baux commerciaux
- › La création d'entreprise, ses modifications, sa liquidation
- › Les contrats commerciaux nationaux ou internationaux
- › Les cessions de parts, de clientèle ou vente de fonds de commerce
- › Les contentieux et litiges commerciaux
- › La propriété intellectuelle
- › Le droit pénal des affaires
- › Les procédures collectives
- › Le licenciement ou rupture négociée
- › Les litiges avec l'URSSAF ou le RSI
- › Le recouvrement de créances
-) droit des agents commerciaux

) Avocat spécialiste en propriété intellectuelle

L'INPI ou la Société des gens de lettres sont faciles d'accès pour celui qui souhaite limiter ses droits à la France, mais non pour l'extension d'une protection internationale : les tarifs à priori raisonnables proposés par l'INPI ne comprennent pas les taxes imposées sur le territoire étranger et qui sont variables selon les pays.

Le coût de dépôt d'un brevet est le même jusqu'à la 10e revendication. Il peut cependant faire l'objet d'une réduction dans certains cas. Le tarif de l'INPI est variable selon les années. En 2010, le coût pour un an de protection nationale était de 622 euro, et de 311 euro; pour les PME inférieures à 1000 salariés ou pour les particuliers.